

21 juin 2016 - Commission thématique 1 - Eaux superficielles

Nom	Organisme / collectivité	Présent	Excusé
Jean-Philippe BONNEL	SAGEBA	X	
Jean-Louis PARMENTIER	Commune de Vez		X
Daniel GAGE	Commune d'Orouy		
Gilles PETITBON	Commune de Vaumoise		X
Nicolas INGLEBERT	Commune de Crépy-en-Valois		X
Marie-Anne BERNE	AESN		
Jean-Paul VORBECK	DREAL	X	
Guillaume GANEAU	ONEMA	X	
Raymond FATOUX	DDT 60		X
Thierry FRAYON	Entente Oise-Aisne		X
Franck DEBOISE	ROSO		X
Bernard POILLY	Fédération de pêche	X	
Fabien RAPENNE	Fédération de pêche		
Raphaël MIKAELIAN	Lyonnaise des eaux		
Anne SIRON	Conseil Régional		X
Cyril LOGEREAU	CD 60		X
Tony MENARD	CCI 60		
Marie-Godelène GANIVET	CCI 02		
Claire BELLER	Chambre d'agriculture		
Philippe PEIFFER	Chambre d'agriculture	X	

OBJET DE LA RÉUNION :

M. Bonnel introduit la réunion en expliquant que, suite à l'approbation inter-préfectorale du SAGE, chaque commission va se réunir afin de passer en revue les dispositions qui les concernent afin d'affiner et de prioriser leur mise en œuvre, tout en cherchant à identifier les potentiels points de blocage.

D'autre part, le SAGEBA a, de son côté, un programme de communication général prévu en 2016 avec la réalisation de panneaux déroulants qui pourront être mis à disposition des collectivités et partenaires. Les thèmes développés dans ces panneaux s'inscriront en grande partie dans les dispositions du SAGE, et chaque commission pourra ainsi définir des panneaux qui correspondront aux sujets à aborder.

Disposition 1.2 - Renforcer le suivi quantitatif des masses d'eau de surfaceSynthèse de la disposition :

La structure porteuse du SAGE renforce le suivi des 7 masses d'eau de surface et évalue la pertinence d'un recours à des campagnes de jaugeages ou à l'installation d'échelles avec courbes de tarage.

Porteurs pressentis : Structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2016 à 2023

Type : Connaissance, sensibilisation, communication, animation.

Coût estimé : 69 100 à 183 000€ HT et Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

A lancer rapidement ?

Points de blocage :

Coût, portage de ce type d'actions avec l'évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM.

Positionnement de la commission thématique :

M. VORBECK indique que l'installation d'échelles, dans un premier temps, serait une mesure insuffisante, à condition de les tarer pour relier la hauteur d'eau au débit. Il conviendra de sélectionner les cours d'eau pertinents et visibles. M. PEIFFER précise qu'il faudra également relier la pluviométrie avec le niveau des nappes et des rivières.

La commission estime qu'il serait judicieux d'en installer sur l'Automne intermédiaire, sur la Sainte-Marie amont, sur le ru de Bonneuil-en-Valois, sur le ru de la Douye, sur la Moise et le ru des Taillandiers, soit un total de 6. Cette action sera proposée à la CLE et au conseil syndical du SAGEBA lors du débat sur le budget 2017 et il sera sollicité un accompagnement technique au service hydraulique de la DREAL.

Disposition 1.4 - Déterminer les débits minimums biologiques et les volumes prélevables sur le bassin versantSynthèse de la disposition :

- Etude des débits minimums biologiques des 7 masses d'eau de surface et des volumes prélevables associés.
- Définir dans tout le bassin versant des zones à risque de prélèvements pour les cours d'eau et en faire une cartographie de référence.

Porteurs pressentis : Structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2017 à 2018

Type : Connaissance

Coût estimé : 150 000 à 240 000€ HT et Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

Lancement de l'étude en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Points de blocage :

Coût de l'étude, portage de ce type d'actions avec l'évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM.

Commission Eaux souterraines : prioriser l'étude des débits minimums biologiques, moins coûteuse et qui apporte une bonne base de connaissance

Positionnement de la commission thématique :

M. VORBECK indique que plus il y aura de données disponible, plus les résultats seront fiables. M. BONNEL explique qu'il conviendra d'attendre l'installation des échelles avant d'aller plus loin.

Disposition 2.5 - Étudier les ressources alternatives mobilisables sur le bassin versant et évaluer la faisabilitéSynthèse de la disposition :

Une fois la disposition 1.4 mise en œuvre : - étudier les ressources alternatives mobilisables sur tout le bassin versant, - développer les opportunités d'un approvisionnement en eau à partir de ressources alternatives pour les activités qui ne nécessitent pas une eau de qualité aussi stricte que l'eau potable.	
<u>Porteurs pressentis</u> : Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux, Structure porteuse du SAGE	<u>Calendrier</u> : 2016 à 2017
<u>Type</u> : Connaissance	<u>Coût estimé</u> : 100 000 à 150 000€ HT et Temps d'animation du SAGE
<u>Points de blocage</u> : Nécessite la mise en œuvre de la disposition 1.4 . Portage de ce type d'actions (pas d'acteur fédérateur actuellement, évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM).	
Commission Eaux souterraines : communication sur le sujet possible	
<u>Positionnement de la commission thématique</u> : En accord avec la commission Eaux souterraines - Communication sur le sujet possible	

Disposition 4.2 - Évaluer la vulnérabilité des cours d'eau par rapport aux rejets futurs	
<u>Synthèse de la disposition</u> :	
La structure porteuse du SAGE évalue la sensibilité des cours d'eau par rapport à de nouvelles charges polluantes, puis partage cette analyse avec les collectivités territoriales pour la conception de leur schéma et leur zonage d'assainissement.	
<u>Porteurs pressentis</u> : Structure porteuse du SAGE	<u>Calendrier</u> : 2017
<u>Type</u> : Connaissance	<u>Coût estimé</u> : De 10 000 à 20 000€HT et Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place</u> : Réalisation de cette évaluation à prévoir en 2017 ?	
<u>Positionnement de la commission thématique</u> : M. VORBECK indique que cette disposition est très liée aux données que l'on peut collecter et qu'il est important que la CLE soit un relais auprès des collectivités dans la gestion de leurs projets sur ce thème.	

Disposition 4.3 - Actualiser ou établir les Schémas Directeurs d'Assainissement	
<u>Synthèse de la disposition</u> :	
La CLE rappelle que les collectivités territoriales compétentes doivent disposer d'un schéma d'assainissement collectif.	
La structure porteuse du SAGE souhaite être associée à l'élaboration ou à l'actualisation des schémas d'assainissement collectif afin d'en assurer la cohérence sur l'ensemble du territoire. Elle pourra en effet aider à cibler les secteurs prioritaires au regard du suivi annuel de la qualité des masses d'eau qu'elle effectue.	
<u>Porteurs pressentis</u> : Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux	<u>Calendrier</u> : 2016 à 2023
<u>Type</u> : Connaissance	<u>Coût estimé</u> : De 125 000 à 250 000€ HT € HT et Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place</u> : Sensibiliser les collectivités sur ce dispositif.	
<u>Points de blocage</u> : Coût.	
<u>Positionnement de la commission thématique</u> : => Communication auprès des communes et recueil des données dans un premier temps.	

Disposition 4.4 - Accélérer et généraliser le contrôle des branchements d'assainissement	
<u>Synthèse de la disposition</u> :	
La CLE recommande que les collectivités territoriales fiabilisent le fonctionnement de leurs réseaux d'assainissement collectif (collecte et transport d'effluents) via un contrôle des branchements domestiques et non domestiques existants et une vérification de la conformité des branchements pour les nouvelles constructions.	

<u>Porteurs pressentis</u> : Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux	<u>Calendrier</u> : 2016 à 2023
<u>Type</u> : Connaissance	<u>Coût estimé</u> : De 250 000 à 500 000€ HT € HT et Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place</u> : Informers les collectivités sur cette disposition.	
<u>Positionnement de la commission thématique</u> : M. BONNEL indique qu'il sera nécessaire de communiquer auprès des communes. M. GANEAU indique qu'un rejet individuel pollue mais plutôt ponctuellement et de manière relativement peu importante. Toutefois, il est important d'expliquer aux élus que ce genre de pollution relève de la police du maire.	

Disposition 4.5 - Réhabiliter les branchements non conformes

<u>Synthèse de la disposition</u> :	
la CLE invite les collectivités territoriales et leurs établissements publics à fiabiliser le fonctionnement de leurs réseaux d'assainissement collectif (collecte et transport d'effluents) via la réhabilitation des branchements non conformes identifiés.	
<u>Porteurs pressentis</u> : Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux	<u>Calendrier</u> : 2016 à 2023
<u>Type</u> : Travaux / Gestion	<u>Coût estimé</u> : De 375 000 à 750 000€ HT et Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place</u> : Attendre d'avoir informé sur la disposition 4.3 et d'avoir les premiers retours	
<u>Positionnement de la commission thématique</u> : => En attente d'avancement sur la disposition 4.3.	

Disposition 4.6 - Améliorer la connaissance locale des rejets issus des activités industrielles et artisanales dans le milieu

<u>Synthèse de la disposition</u> :	
La structure porteuse du SAGE, identifiant un besoin de connaissance accrue sur les rejets issus des activités industrielles et artisanales, met en place une base de données de suivi, à l'échelle du bassin versant. La CLE demande par ailleurs aux collectivités territoriales compétentes de mettre en place des conventions de rejets pour les industries les plus polluantes raccordées aux stations d'épuration. Il est conseillé la réalisation d'une identification et d'une quantification des flux de pollutions d'origine industrielle et artisanale sur le bassin versant.	
<u>Porteurs pressentis</u> : Structure porteuse du SAGE, CCI et CMA	<u>Calendrier</u> : 2017 à 2023
<u>Type</u> : Connaissance	<u>Coût estimé</u> : Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place</u> : Mise en place d'une base de données	
<u>Points de blocage</u> : Mise à disposition des informations	
<u>Positionnement de la commission thématique</u> : Mme GASTON indique la difficulté d'obtenir la donnée. M. VORBECK explique qu'il est possible de demander à la DREAL (Service des installations classées) pour obtenir des informations sur les ICPE, mais qu'il n'y aura pas de données sur les rejets.	

Disposition 4.7 - Améliorer les rejets issus des activités artisanales

<u>Synthèse de la disposition</u> :	
la CLE invite les CMA à poursuivre la réalisation de pré-diagnostic complets des rejets pour les TPE et PME en ciblant les activités les plus à risques identifiées. La CLE recommande aux entreprises ayant fait l'objet des pré-diagnostic ou des actions de sensibilisation à faire réaliser le plus rapidement possible les travaux correctifs de leurs installations.	
<u>Porteurs pressentis</u> : CMA	<u>Calendrier</u> : 2018 à 2023
<u>Type</u> : Sensibilisation, communication, animation, Travaux / Gestion	<u>Coût estimé</u> : 85 000 à 128 000€ HT
<u>Leviers / actions à mettre en place</u> : Contacter la CMA pour faire avancer cette disposition	

Positionnement de la commission thématique :

=> Contacter la CMA et demander des informations sur les pré-diagnostic établis.

Disposition 4.9 - Inciter à l'équipement des étangs liés au cours d'eau

Synthèse de la disposition :

La structure porteuse du SAGE mène un travail de sensibilisation des propriétaires d'étangs et plans d'eau liés aux cours d'eau. Cette sensibilisation a pour objectif la limitation des risques de pollution et transferts d'espèces vers les masses d'eau. L'animation peut également être menée à travers la rédaction d'une charte de gestion des plans d'eau existants.

Porteurs pressentis : Structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2016 à 2023

Type : Connaissance, Travaux / Gestion, Sensibilisation, communication, animation

Coût estimé : Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

Réalisation d'une charte / plaquette de communication, base de données des propriétaires. A noter que cette disposition est prolongée par une règle.

Positionnement de la commission thématique :

=> Prévoir une intégration de ce sujet dans le guide des bonnes pratiques en cours d'élaboration, et envisager une gazette du SAGEBA sur ce thème.

Disposition 5.1 - Étudier les ruissellements et déterminer les risques de pollution

Synthèse de la disposition :

Réalisation, sur l'ensemble du bassin versant de l'Automne, d'une étude sur les ruissellements urbains et ruraux et des risques de pollution des cours d'eau par transfert-entraînement. L'objet de cette étude est de cibler les zones les plus sensibles et de prioriser les sous-bassins où des actions doivent être mises en œuvre.

Porteurs pressentis : Structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2017

Type : Connaissance

Coût estimé : De 60 000 à 70 000 €HT et Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

Lancement de l'étude ?

Points de blocage :

Portage de ce type d'actions (pas d'acteur fédérateur actuellement, évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM), coût.

Positionnement de la commission thématique :

M. BONNEL indique que ce sujet a déjà été abordé lors de la commission thématique « Maitrise des ruissellements », en dehors du volet pollution. Il est envisagé de proposer au SAGEBA une étude à l'échelle du bassin versant sur les ruissellements, il pourrait être intéressant d'y ajouter l'aspect pollution.

Disposition 6.7 - Sensibiliser et inciter à mettre en œuvre les bonnes pratiques de gestion sylvicoles sur les peupleraies

Synthèse de la disposition :

Sensibilisation des exploitants de peupleraies sur la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion et traitement des parcelles. Elle réalise cette sensibilisation prioritairement sur les parcelles riveraines des 7 masses d'eau de surface du SAGE. Elle peut mobiliser les guides et documents du Centre Régional de la Propriété Forestière de Picardie et inviter ce dernier aux campagnes de sensibilisation organisées.

Porteurs pressentis : Structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2016 à 2023

Type : Sensibilisation, Communication, animation

Coût estimé : Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

Prendre contact avec le CRPF de Picardie

Positionnement de la commission thématique :

M. GANEAU demande si les boisements en fonds de vallée sont classés « Espaces boisés classés ». Mme GASTON indique que c'était régulièrement le cas, mais que lors de la révision des documents d'urbanisme, il est conseillé aux collectivités de supprimer ce zonage. M. POILLY explique que le marché du peuplier est assez bas, surtout depuis la fermeture de l'usine d'allumettes à Saintines, et que beaucoup de peupleraies n'ont ainsi pas été exploitées. M. GANEAU indique que le marché observe un rebond actuellement, notamment du fait que beaucoup de peupleraies n'ont pas été replantées suite à l'effondrement du marché et que cela fait donc moins d'offre sur le marché maintenant.

=> Contacter le CRPF pour voir les actions possibles et les voies de sensibilisation.

Disposition 7.1 - Préserver les cours d'eau et leurs abords dans les documents d'urbanisme

Synthèse de la disposition :

Les documents de planification relatifs à l'urbanisme (SCoT, PLU et Cartes communales en l'absence de SCOT) doivent être compatibles ou rendu compatibles, si nécessaire, avec l'objectif d'amélioration et de préservation de la qualité écologique des cours d'eau du SAGE.

Cet objectif passe par la préservation du lit mineur des cours d'eau de nouvelles pressions et dégradations.

Porteurs pressentis : Structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2016 à 2018

Type : Mise en compatibilité

Coût estimé : Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

Information des pétitionnaires et collectivités sur cette disposition de mise en compatibilité

Positionnement de la commission thématique :

=> Envisager une information, un guide de compatibilité avec le SAGE (cette disposition est prolongée par une règle). Informer également sur l'objectif attendu, le bon état des cours d'eau.

Disposition 7.2 - Étudier et définir les secteurs à restaurer et renaturer prioritairement

Synthèse de la disposition :

La structure porteuse du SAGE réalise un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Automne (PPRE). La structure porteuse du SAGE procède à sa mise à jour dès son achèvement.

Porteurs pressentis : Structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2016 et 2021

Type : Connaissance

Coût estimé : Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

PPRE en cours

Points de blocage :

Maintien du portage de ce type d'actions avec l'évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM.

Positionnement de la commission thématique :

=> Disposition à jour.

Disposition 7.3 - Mettre en œuvre les opérations de restauration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau

Synthèse de la disposition :

La structure porteuse du SAGE met en œuvre les opérations de restauration et d'entretien prévues au PPRE ou accompagne également les propriétaires ou gestionnaires privés désirant mener des opérations de ce type.

Porteurs pressentis : Structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2016 à 2023

Type : Travaux / Gestion

Coût estimé : 1 800 000 à 2 500 000 €HT et Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

PPRE en cours de réalisation (tranche 2 en 2016)

Points de blocage :

Maintien du portage de ce type d'actions avec l'évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM, coût (et perte de financements).

Positionnement de la commission thématique :

=> Point d'avancement prévu fin 2016.

Disposition 7.4 - Suivre et réaliser annuellement un bilan des espèces invasives

Synthèse de la disposition :

La structure porteuse du SAGE met en œuvre un suivi annuel des espèces floristiques envahissantes, indésirables et recouvrantes sur le bassin versant et en priorité dans le lit mineur et majeur de tous les cours

d'eau du bassin versant. Les foyers de ces espèces sont identifiés, dénombrés et cartographiés.	
<u>Porteurs pressentis</u> : Structure porteuse du SAGE	<u>Calendrier</u> : 2016 à 2023
<u>Type</u> : Connaissance	<u>Coût estimé</u> : Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place</u> :	
Première cartographie réalisée en bord de cours d'eau lors du diagnostic du PPRE.	
<u>Points de blocage</u> :	
Actualisation annuelle complexe car chronophage (pour les nouvelles stations surtout)	
<u>Positionnement de la commission thématique</u> :	
=> La base de données est actualisée quand la connaissance se fait. Sur les actions, un test est effectué par le SAGEBA sur une petite station via de l'arrachage manuel. A noter que les actions du PPRE sur ce sujet ont été annulées pour réduire les coûts du programme. Les espèces fréquemment rencontrées sont la Renouée du Japon, le Solidage (en zone humide), l'Aster et la Buddleia. Il n'y a actuellement pas d'espèce végétale invasive aquatique (dans le cours d'eau).	

Disposition 8.3 - Étudier la franchissabilité des ouvrages et définir un plan pluriannuel de restauration de la continuité écologique	
<u>Synthèse de la disposition</u> :	
La structure porteuse du SAGE réalise une étude de la franchissabilité pour les espèces piscicoles et les sédiments de tous les ouvrages identifiés aux cartes 2-1 à 2-22, de l'annexe 5 du PAGD, classement par ordre prioritaire d'intervention, en distinguant les obstacles prioritaires (infranchissables ou difficilement franchissables) des autres obstacles. Réalisation d'un programme pluriannuel de travaux pour rétablir la continuité écologique.	
<u>Porteurs pressentis</u> : Structure porteuse du SAGE	<u>Calendrier</u> : 2016 à 2017
<u>Type</u> : Connaissance	<u>Coût estimé</u> : Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place</u> :	
Prendre contact avec les services compétents pour caractériser les seuils de franchissabilité, voir si possibilités d'estimation des hauteurs réalisées en interne suffisantes	
<u>Points de blocage</u> :	
Maintien du portage de ce type d'actions avec l'évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM, porté de ce travail (pas de levier pour réaliser les travaux)	
<u>Positionnement de la commission thématique</u> :	
=> Faisable en interne au niveau du SAGEBA pour la fin 2017.	

Disposition 8.4 - Achever l'inventaire des plans d'eau et définir un programme de travaux	
<u>Synthèse de la disposition</u> :	
La structure porteuse du SAGE achève l'inventaire des plans d'eau du bassin versant connecté au réseau hydrographique et les hiérarchise par rapport à la priorité d'intervention. Elle définit un programme de travaux à soumettre aux propriétaires permettant la déconnexion des plans d'eau au cours d'eau, leur suppression ou leur équipement pour limiter leurs impacts.	
<u>Porteurs pressentis</u> : Structure porteuse du SAGE	<u>Calendrier</u> : 2016 à 2017
<u>Type</u> : Connaissance	<u>Coût estimé</u> : Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place</u> :	
En lien avec la disposition 4.9 de l'enjeu 2. Inventaire terminé (voire si données manquantes ?), hiérarchisation et programmes de travaux à réaliser.	
<u>Points de blocage</u> :	
Maintien du portage de ce type d'actions avec l'évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM, coût et acceptabilité par les propriétaires	
<u>Positionnement de la commission thématique</u> :	
=> Informer les propriétaires, dans un premier temps.	

Disposition 8.5 - Informer et sensibiliser les propriétaires d'ouvrages sur la législation et leurs responsabilités	
<u>Synthèse de la disposition</u> :	
La structure porteuse du SAGE procède à l'information et la sensibilisation des propriétaires des ouvrages. Celles-ci portent sur les impacts générés par les ouvrages, sur la réglementation relative à ceux-ci (et les obligations pour les propriétaires), ainsi que sur l'état écologique des masses d'eaux de surface et les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, ainsi que sur la mise en œuvre de la disposition 8.7.	



<u>Porteurs pressentis</u> : Structure porteuse du SAGE	<u>Calendrier</u> : 2016 à 2023
<u>Type</u> : Sensibilisation, communication, animation	<u>Coût estimé</u> : Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place</u> : Réaliser un document de communication.	
<u>Points de blocage</u> : Pas (encore) de retour d'expérience sur le territoire	
<u>Positionnement de la commission thématique</u> : => Réglementation qui n'a pas évolué comme prévu, donc ce n'est pas un levier. Le coût et l'aspect patrimonial sont des points de blocage importants.	

Disposition 8.6 - Réaliser des travaux de rétablissement de la continuité écologique	
<u>Synthèse de la disposition</u> :	
La structure porteuse du SAGE, associée aux collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux volontaires, se fixent pour ambition la réalisation des travaux de rétablissement de la continuité identifiés dans la disposition 8.3. La CLE recommande de privilégier l'arasement complet de l'ouvrage quand cela est possible. La CLE préconise l'ambition d'un rétablissement de la continuité avant la fin du SAGE sur le linéaire de l'Oise à l'amont de la Sainte-Marie (concernant également l'aval de l'Automne).	
<u>Porteurs pressentis</u> : Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux et Structure porteuse du SAGE	<u>Calendrier</u> : 2016 à 2023
<u>Type</u> : Travaux / Gestion	<u>Coût estimé</u> : 351 000 à 1 035 000 €HT et Temps d'animation du SAGE
<u>Points de blocage</u> : Maintien du portage de ce type d'actions avec l'évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM, pas de levier réglementaire fort, acceptabilité des propriétaires, coûts.	
<u>Positionnement de la commission thématique</u> : => Priorité des financeurs sur les cours d'eau classés, ce qui n'est pas le cas des cours d'eau du bassin versant de l'Automne, difficulté de lancer ce genre de mesures actuellement.	

Disposition 8.7 - Assurer la transparence des ouvrages n'ayant plus d'usage	
<u>Synthèse de la disposition</u> :	
Parallèlement à la disposition 8.6 et dans l'attente des travaux de rétablissement de la continuité écologique, la CLE invite vivement chaque propriétaire d'ouvrage à maintenir le libre passage des espèces et des sédiments lorsque l'ouvrage n'a plus d'usage (par exemple laisser les vannes en position « ouverte » permanente et sans grille).	
<u>Porteurs pressentis</u> : Propriétaires d'ouvrages	<u>Calendrier</u> : 2016 à 2023
<u>Type</u> : Travaux / Gestion	<u>Coût estimé</u> : Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place</u> : Identifier les ouvrages (et propriétaires) concernés.	
<u>Points de blocage</u> : Acceptabilité des propriétaires.	
<u>Positionnement de la commission thématique</u> : => Sensibilisation des propriétaires à faire, et travail à lancer avec les gestionnaires de voiries pour les ouvrages de type buses.	

Disposition 8.8 - Déconnecter certains étangs présents dans le cours d'eau ou en dérivation	
<u>Synthèse de la disposition</u> :	
La structure porteuse du SAGE, associée aux collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux volontaires se fixe pour ambition la réalisation des travaux de déconnexion d'étangs identifiés dans la disposition 8.4. La CLE préconise que les travaux de déconnexion se fassent en concertation avec les propriétaires d'étangs et soient adaptés à l'usage qui est fait par ces derniers.	
<u>Porteurs pressentis</u> : Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux et Structure porteuse du SAGE	<u>Calendrier</u> : 2016 à 2023
<u>Type</u> : Travaux / Gestion	<u>Coût estimé</u> : De 88 000 à 162 000 €HT et Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place</u> :	

Réalisation de la disposition 8.4. <u>Points de blocage :</u> Acceptabilité des propriétaires.
<u>Positionnement de la commission thématique :</u> => Sensibilisation des propriétaires à faire pour commencer.

Disposition 8.9 - Développer, gérer et valoriser les zones de frayères	
<u>Synthèse de la disposition :</u>	
La structure porteuse du SAGE réalise ou accompagne les AAPPMA et les fédérations de pêche départementales dans leur projet de réhabilitation de frayères. Elle organise également le suivi des frayères fonctionnelles (initiales et réhabilitées).	
<u>Porteurs pressentis :</u> Structure porteuse du SAGE, AAPPMA et Fédération de pêche départementale	<u>Calendrier :</u> 2016 à 2023
<u>Type :</u> Travaux / Gestion, Sensibilisation, communication, animation	<u>Coût estimé :</u> 17 000 à 34 000 €HT et Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place :</u> Des actions de ce type sont réalisées dans le cadre du PPRE.	
<u>Points de blocage :</u> Maintien du portage de ce type d'actions avec l'évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM.	
<u>Positionnement de la commission thématique :</u> M. LETOT explique que des recharges granulométriques ont déjà été réalisées sur certains petits cours d'eau. Toutefois, le ru de la Douye, qui présentait un bon potentiel, montre actuellement un problème récurrent de concrétionnement (le calcaire présent dans l'eau s'agrège et colmate le fond), rendant impossible la création de frayères sur ce genre de site. D'autres recharges sont prévues sur de nouveaux secteurs en 2016. M. POILLY indique qu'il existe des bras morts sur Béthisy-Saint-Pierre et Béthisy-Saint-Martin qui ne sont pas fonctionnels mais qui pourraient être restaurés. M. LETOT explique que cette opération est programmée dans le cadre du PPRE, mais dans le cadre d'une alimentation des bras morts en période de hautes eaux. Une reconnexion plus pérenne pourra toutefois être envisagée, sous réserve d'acceptabilité par les propriétaires (le secteur est couvert de boisements non entretenus).	

Disposition 8.10 - Suivre, identifier et valoriser les tronçons de cours pouvant être classés en réservoirs biologiques à l'issue du SAGE	
<u>Synthèse de la disposition :</u>	
La CLE préconise qu'un suivi des espèces biologiques aquatiques et des milieux (frayères par exemple) soit mené afin de rendre compte des effets de ces actions. A l'issue du SAGE, la structure porteuse du SAGE, accompagnée des services de l'Etat, réinventorie les réservoirs biologiques potentiels en se basant sur ces données.	
<u>Porteurs pressentis :</u> Structure porteuse du SAGE	<u>Calendrier :</u> 2016 à 2023
<u>Type :</u> Connaissance	<u>Coût estimé :</u> 24 000 à 40 000 €HT et Temps d'animation du SAGE
<u>Points de blocage :</u> Coût et mise en place du suivi (notamment piscicole), maintien du portage de ce type d'actions avec l'évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM.	
<u>Positionnement de la commission thématique :</u> M. VORBECK indique qu'il pourrait être intéressant d'identifier les affluents réhabilités en réservoirs biologiques (identifiés dans le SDAGE) et qui pourront ainsi êtreensemencés. Pour atteindre ce genre de résultat, il faudra favoriser le lien avec le cours d'eau principal, avoir un bon état général du milieu, etc. Grâce à la mise en place du PPRE, les milieux pourront s'enrichir et ainsi certains cours d'eau pourront avoir vocation à constituer des réservoirs. Le suivi biologique des réservoirs identifiés se fait tous les 6 ans, mais le SAGEBA peut envisager un suivi plus ponctuel de l'évolution de la richesse des milieux dans le cadre du suivi de ses actions ou de l'actualisation du PPRE en fin de cycle de travaux. M. POILLY explique qu'il souhaiterait mettre en place des zones de « réserve » interdites de pêche sur certains secteurs, et que les actions soient coordonnées entre les différentes associations de pêche. Il serait intéressant de réunir l'ensemble des AAPPMA pour discuter des points potentiels de réserve biologique.	

Disposition 10.1 - Sensibiliser les riverains sur la bonne gestion des cours d'eau et l'atteinte du bon état écologique

Synthèse de la disposition :

La structure porteuse du SAGE procède à la sensibilisation des propriétaires riverains aux bonnes et mauvaises pratiques d'entretien du cours d'eau et de ses abords.
La CLE invite également la structure porteuse du SAGE à développer une communication spécifique auprès des fleuristes et pépiniéristes sur les impacts des espèces exotiques ou invasives.

Porteurs pressentis : Structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2016 à 2023

Type : Sensibilisation, communication, animation

Coût estimé : Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

Document de communication prévu prochainement, en cours d'élaboration.

Positionnement de la commission thématique :

=> Information à intégrer dans le guide des bonnes pratiques, notamment sur les zones de non traitement en bord de cours d'eau, et contact à prendre avec les entreprises de traitement, par exemple.

Disposition 10.2 - S'assurer du partage du savoir sur les corridors écologiques

Synthèse de la disposition :

Afin d'appuyer la prise en compte des trames vertes et bleues définies par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique dans le cadre des élaborations et révisions des documents d'urbanisme, la structure porteuse du SAGE veille à s'assurer du partage du savoir sur ces corridors écologiques.

Porteurs pressentis : Structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2016 à 2023

Type : Sensibilisation, communication, animation

Coût estimé : Temps d'animation du SAGE

Points de blocage :

SRCE non approuvé, mais possibilité de communiquer sur le porté à connaissance qui regroupe les données connues.

Positionnement de la commission thématique :

M. VORBECK indique que les trames vertes et bleues existent bien et sont identifiées et doivent être prises en compte, au niveau national.

Sujets pouvant être développés dans les panneaux de communication du SAGEBA

- sur le thème « La rivière de l'Automne » :
 - o 1 carte avec le linéaire des cours d'eau 120 Km
 - o Présentation du bassin versant et du SAGEBA
- sur le thème « Les travaux de la rivière » :
 - o Entretien :
 - Présentation des 2 catégories d'entretien (zone peu dense et très dense) avec schéma de la rivière
 - Exemples d'entretiens avec photos
 - Explications sur l'intérêt d'entretenir
 - o Restauration :
 - 1 schéma avec les problématiques (merlons, berges artificielles, rivière rectiligne, seuils, berges abruptes, berges piétinées, etc)
 - 1 schéma avec les solutions (arasement merlon, génie végétal, meandres, suppression ouvrages, retalutage, abreuvoirs, etc)
 - Textes en étiquettes pour expliquer chaque action
- sur le thème « Les poissons » « faune - flore » / espèces invasives :
 - o Schémas des principaux poissons de l'Automne (truite, chabot, gardon, goujon, spirin, anguille, loche franche, vairon, epinoche, epinochette)
 - o 1 schéma d'un seuil /ouvrage bloquant la continuité piscicole